



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 8ème législature

### Publicite

Question écrite n° 26627

#### Texte de la question

Reponse. - Le ministre delegue aupres du ministre des affaires sociales et de l'emploi, charge de la sante et de la famille, a l'honneur d'indiquer a l'honorable parlementaire qui s'etait adresse a M le Premier ministre pour lui exprimer son souhait que la publicite pour les alcools soit reglementee dans un souci de sante publique, qu'il a recu satisfaction par l'adoption de la loi du 30 juillet 1987 interdisant la publicite pour les boissons alcooliques a la television.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre delegue aupres du ministre des affaires sociales et de l'emploi, charge de la sante et de la famille, a l'honneur d'indiquer a l'honorable parlementaire qui s'etait adresse a M le Premier ministre pour lui exprimer son souhait que la publicite pour les alcools soit reglementee dans un souci de sante publique, qu'il a recu satisfaction par l'adoption de la loi du 30 juillet 1987 interdisant la publicite pour les boissons alcooliques a la television.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Debré Michel](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 26627

**Rubrique :** Television

**Ministère interrogé :** Service du Premier Ministre

**Ministère attributaire :** santé et famille

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 15 juin 1987, page 3394

**Réponse publiée le :** 4 avril 1988, page 1468